

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**Dispositif ARGENT DE POCHE**

Commune de Vergéal

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : .....

Date de naissance : ..... Age : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....02..... 06.....

Mail : .....

Situation

- Lycéen
- Etudiant
- Demandeur d'emploi

Pièces à joindre :

- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Photocopie de la carte vitale ou attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif de domicile
- Contrat de participation
- Autorisation parentale (mineurs)
- Photocopie du livret de famille
- RIB

**AUTORISATION PARENTALE**

Madame, Monsieur.....

En qualité de représentant légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille, mon fils s'engage :

→ La commune de Vergéal ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de Poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

→ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

→ La commune de Vergéal s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Prénom : .....

Nom : .....

Domicile : .....

A participer à l'opération « Argent de Poche »

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant
- Refuse les prises de vue de mon enfant

**Consignes COVID**

Afin de limiter les risques de contamination, les jeunes participant au dispositif devront impérativement respecter les consignes sanitaires en vigueur.

En cas d'évolution de la situation sanitaire du moment, la mairie se réserve le droit d'ajourner les journées de participation des jeunes.

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »

## CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif "ARGENT DE POCHE" pour les mineurs

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

### Concernant la ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.

Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

### Concernant la périodicité de l'activité

L'activité "Argent de Poche" se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 H.

Chaque année je ne peux participer au maximum à 30 demi-journées d'activités.

### Concernant la réalisation des chantiers

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

### Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.

Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.

Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche »
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

### Indemnisation du chantier

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée : 3 heures).

J'autorise la mairie de Vergéal à verser l'argent de poche

- sur mon compte bancaire
- sur le compte bancaire de mes parents (copie du livret de famille)

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

### Covid 19

Je m'engage à respecter les consignes sanitaires qui me sont données par l'encadrant (port du masque obligatoire).

Fait à Vergéal, en deux exemplaires, le

*Signature du participant,  
Précédée de la mention « lu et approuvé »*